

> Intitulé de l'emploi

**Contrôleur des transports sanitaires terrestres**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le contrôleur des transports sanitaires terrestres contrôle et applique la réglementation en matière de transports sanitaires.

> Activités principales

- Réalisation des contrôles sur pièces et sur place : contrôle des locaux de l'exploitation, contrôle sanitaire des véhicules dédiés aux transports sanitaires
- Instruction des dossiers de demandes d'agrément
- Rédaction des actes d'investigations (rapports de contrôle, procès-verbaux, décisions administratives, arrêtés d'agrément notamment)
- Communication d'informations aux professionnels
- Participation à des commissions

> Compétences requises

**Savoir :**

- Réglementations spécifiques
- Bases scientifiques et techniques dans le domaine inspecté
- Techniques d'inspection, d'enquête
- Fonctionnement des "contrôlés"
- Outils de communication

**Savoir-faire :**

- Utiliser les outils technologiques d'accès aux données
- S'adapter et réagir rapidement aux nouvelles situations ou aux nouvelles évolutions réglementaires
- Rédiger et s'exprimer avec conviction et pédagogie

**Comportements professionnels :**

- Bon relationnel
- Sens de l'écoute et force de proposition
- Indépendance
- Intégrité
- Impartialité
- Rigueur
- Discrétion
- Disponibilité
- Autonomie

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie
- Horaires modulables

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Augmentation des contrôles due à l'augmentation des entreprises privées et publiques de transports sanitaires terrestres

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Multiplication des missions et des contrôles
- Augmentation des effectifs

> Proximité avec d'autres emplois